

CONCOURS PHOTO FRANCO-ALLEMAND 2025 SUR LE THÈME DE LA « PAIX » EXPOSITION 2025-2026

CONDITIONS DE PARTICIPATION

SITE INTERNET DU CONCOURS :
<https://concours-wettbewerb.eu>

OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours photo franco-allemand est un concours de photographie destiné aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur en France et en Allemagne, organisé conjointement par le Cnous, les Crous, le DSW et les STW.

Ce concours a pour but d'encourager les activités artistiques des étudiants, de renforcer l'amitié franco-allemande et de soutenir les activités internationales et culturelles des Crous et des STW.

Au cours de l'année universitaire suivante, les photographies sélectionnées font l'objet d'une exposition itinérante dans les locaux des Crous, des STW et de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). L'exposition est également disponible sous format numérique sur le site officiel du concours.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer tous les étudiants majeurs, quelle que soit leur nationalité, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français ou allemand.

En téléchargeant une photo sur le site Internet <https://concours-wettbewerb.eu> pour la soumettre au concours, les participants acceptent les conditions de participation du concours et notamment les dispositions relatives aux droits d'utilisation, aux droits d'auteur et aux questions de protection des données.

FORME ET FORMAT DES TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES SOUMIS :

Sont admises à ce concours :

- Les photos qui sont l'œuvre personnelle des candidats.
- Les photos numériques en noir et blanc ou en couleur **au format JPG (*.jpg) d'une résolution minimale de 2362 X 3544 pixels et d'une taille comprise entre 3 et 6 Mo. La qualité du matériel photographique doit être suffisante pour une impression photo au format 30x40 cm** ; en cas de non-conformité, les organisateurs se réservent le droit de recadrer les photos au format nécessaire, en particulier pour l'exposition photo.

Sont exclues :

- Les photos générées par intelligence artificielle.
- Les photos qui comportent des inscriptions, graphiques, tampons, filigranes, noms ou bordures.
- Les collages de photos.
- Les photos dont la qualité ne serait pas suffisante pour l'exposition (format d'impression 30x40 cm).

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Pour participer au concours il est indispensable de remplir le formulaire de participation sur le site web du projet : <https://concours-wettbewerb.eu> **au plus tard le 12.05.2025, 23h59.**
- **Il n'est possible de soumettre qu'une seule photo par participant/e. Cette photo devra être enregistrée comme suit : [Nom du candidat] [Prénom du candidat] [Mot-clé/titre de la photo] [STW / ou Crous].**
- Les données suivantes sont demandées dans le formulaire d'inscription : nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse postale, STW ou Crous correspondant, établissement d'enseignement supérieur, filière, titre de la photo, note d'intention (500 caractères maximum).
- La participation implique pour les candidats d'accepter les conditions relatives aux droits d'utilisation, aux droits d'auteur et à la protection des données en fournissant sur demande des organisateurs la confirmation écrite de l'accord d'utilisation des photos et des sujets pris en photos.
- Pour participer, les candidats doivent télécharger **une copie de leur carte d'étudiant** (aucune autre pièce d'identité n'est acceptée) afin de prouver leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou en Allemagne au moment de leur participation.
- Seules les photos prises personnellement par le candidat et qui n'ont pas déjà été primées dans un autre concours peuvent être soumises. Le plagiat n'est pas toléré. Les photos générées par intelligence artificielle sont exclues de la participation. Les droits de la photo ne doivent pas avoir été cédés exclusivement à un tiers.
- Si le jury sélectionne l'œuvre d'un candidat dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le candidat.

Les participants déchargent les organisateurs du concours de toute éventuelle revendication, réclamation ou exclusion liée à la propriété matérielle ou immatérielle de la photographie et certifient avoir obtenu l'accord des personnes photographiées. Ils s'engagent en conséquence à garantir aux organisateurs du concours que les personnes photographiées ne feront aucun recours contre eux.

N.B. : Conformément au règlement général de protection des données (RGPD) :

Les photos suivantes sont en principe possibles **sans l'autorisation des personnes représentées** :

- Photos de célébrités ou de personnalités (par exemple un élu en séance publique).
- Photos prises lors d'événements publics dans la mesure où des individus ne sont pas mis en avant.
- Photos avec des personnes qui n'apparaissent pas en tant que sujet principal, individualisé, isolé et reconnaissable (par exemple : photos de bâtiments devant lesquels passent des gens).

Les photos suivantes **ne sont en principe possibles qu'avec l'autorisation écrite des personnes représentées** :

- Toutes les photos d'enfants - uniquement avec l'accord écrit des représentants légaux.
- Les gros plans de personnes et les portraits.
- Photos de personnes dans l'exercice de leurs besoins fondamentaux (manger, boire, dormir etc.).
- Photos d'adultes qui ne sont pas en mesure de donner eux-mêmes leur accord (par exemple en raison d'un handicap ou d'une maladie) - uniquement avec l'accord écrit de la personne autorisée.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

SÉLECTION

Toutes les photos déposées dans le respect de la date limite sont soumises à une procédure de sélection anonyme. Dans un premier temps, les membres du jury présélectionnent un certain nombre de photos ("*shortlist*").

Dans un deuxième temps, le jury sélectionne 24 photos à partir des pré-sélections et décerne les prix suivants :

1. Premier prix : 1000 € ;
2. Deuxième prix : 750 € ;
3. Mention spéciale de l'amitié franco-allemande pour valoriser une œuvre promouvant l'amitié franco-allemande : 500 €.

JURY

Le jury international est composé de représentants du Crous/ Crous, du DSW/STW, de l'OFAJ, d'anciens lauréats et des artistes ou photographes des deux pays.

La participation au jury est bénévole.

Le jury peut délibérer valablement si au moins 50% des membres invités sont présents ou peuvent être joints par vidéoconférence. Une délégation écrite préalable du mandat à une autre personne est possible.

Le jury prend ses décisions par consensus, ou, à défaut, à la majorité simple.

CRITÈRES

Le jury sélectionne les travaux exposés et les lauréats sur la base des critères suivants :

1. Pertinence du travail photographique par rapport au thème annuel
2. Traitement thématique créatif du sujet
3. Dépassement des clichés, des idées préconçues et des préjugés
4. Qualité technique de l'œuvre.

Les photos sont évaluées de manière anonyme. Les œuvres sont anonymisées, les mentions de nom, sexe, nationalité, âge, langue, domaine d'études et établissement d'origine ne sont pas connues du jury. Seuls les titres des photos et le pays d'études sont communiqués aux membres du jury à leur demande, afin de permettre une représentation équilibrée des deux pays lors de l'exposition. Toutes les autres données ne sont utilisées qu'à l'occasion de l'exposition et dans le cadre de la valorisation des œuvres sélectionnées.

PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Le comité d'organisation se réserve le droit de décerner des prix spéciaux à certaines œuvres en raison de leurs qualités exceptionnelles ou de renoncer à la remise des prix si les photos présentées ne sont pas jugées d'une qualité suffisante.

Les résultats seront publiés fin juin sur les sites web suivants :

<https://concours-wettbewerb.eu>

<https://www.studierendenwerke.de>

<https://www.lescrous.fr>

Seuls les lauréats du concours, ainsi que les photographes des œuvres sélectionnées pour l'exposition seront informés personnellement par courrier électronique.

REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix et le vernissage de l'exposition auront lieu en juin 2025, à Lyon. Les lauréats 2025 recevront à cette occasion, un certificat du Cnous et du DSW attestant de leur prix. Les participants à l'exposition recevront un message annonçant l'événement, ainsi que la liste des lieux d'exposition prévus dans le cadre de l'exposition itinérante.

CONDITIONS FINANCIERES

Le concours photo est soutenu financièrement par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). La participation au concours est gratuite pour les étudiants.

EXPOSITION

Les photos sélectionnées seront présentées en Allemagne et en France dans le cadre d'une exposition itinérante, ainsi que d'une exposition numérique (Cnous/Crous, DSW/STW OFAJ).

En cas de sélection pour l'exposition (exposition itinérante et exposition numérique), les participants acceptent que leur photo soit publiée dans le cadre du concours, ainsi que les informations suivantes : leurs nom et prénom, établissement d'enseignement, formation ainsi que leur STW ou Crous respectif. Ils acceptent que ces informations soient utilisées par le Cnous et le DSW pour les sites Internet du concours, du Cnous et des Crous, du DSW et des STW et de l'OFAJ, pour la transmission et la publication des résultats et autres éléments liés au concours, par les médias/la presse et les médias sociaux, dans les médias en ligne et hors ligne, à des fins non commerciales.

DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours seront traitées conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données.

Dans le cadre de l'application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent personnellement.

CONSENTEMENT ET DROITS D'UTILISATION

Dans le cadre du concours, les participants accordent à l'ensemble des organisateurs et partenaires du concours (Cnous, Crous, DSW, STW, OFAJ) un droit d'utilisation sur les photos et les textes envoyés, qui ne peuvent être utilisés qu'à des fins culturelles. Toute utilisation commerciale est exclue.

Les participants déclarent leur accord pour que les photos soient publiées sous forme imprimée et numérique :

- dans les publications du Cnous, des Crous, du DSW, des STW et de l'OFAJ ou dans les publications des partenaires de coopération.
- Sur les sites du Cnous, des Crous, du DSW et des STW, sur le site internet du projet : <https://concours-wettbewerb.eu> et sur les sites de l'OFAJ : <https://www.dfjw.org/> et <https://www.ofaj.org>.
- Dans les médias sociaux (Facebook/Instagram/LinkedIn etc.) afin de faire connaître les résultats du concours et de promouvoir d'autres concours.

Toutefois, passée une période de cinq (5) ans, l'auteur est en droit, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois, de demander que sa photo ne soit plus utilisée ni diffusée et que, dans la mesure du possible, sa photo ne soit plus conservée par les différentes parties.

Les auteurs sont nommément désignés dans le contexte d'utilisation respectif conformément à l'article 13 de la loi sur le droit d'auteur.

Par ailleurs, les photos peuvent également être utilisées après le concours, par exemple dans le cadre d'une présentation des photos lors de la remise des prix (y compris un compte-rendu) sur le site internet du concours et les sites internet des partenaires, à des fins de documentation, dans des expositions itinérantes, des expositions numériques et des vidéos relatives au concours, dans des calendriers, sur les affiches ou dans le matériel d'information sur les concours de photographie pour étudiants. Une telle utilisation est toujours gratuite et n'implique pas le paiement des droits d'auteur. Pour toute autre demande différente de celles mentionnées ci-dessus, les DSW/STW/Crous/Crous s'engagent à informer l'auteur concerné et à n'utiliser les photos qu'avec son autorisation préalable.

RESPECT DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve par la personne participante des présentes conditions de participation ainsi que de toute décision relative au concours.

Les décisions du jury et des organisateurs sont définitives et sans appel.

En cas de non-respect des conditions de participation, la candidature ne sera pas acceptée.